

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de CHAUMONT EN VEXIN

2, rue François de Lubersac  
**60110 CORBEIL-CERF**  
Tél. : 03 44 22 62 53  
Fax : 03 44 02 76 79  
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

**COMMUNE DE CORBEIL-CERF**

***COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2016***

**Etaient présents :**

Messieurs Luc SOENEN, Sylvain DUCLAY, adjoints  
Michel GUILLON, Cyril FLECHY,  
Mesdames Geneviève SZCZYSZEK, Myriam HEDOUIN, Denise MINIER

**Excusées :**

Madame BRIL D donne pouvoir à Madame MINIER D.  
Madame ROGER F donne pouvoir Monsieur CHEVALLIER L.

**Absente :**

Mme Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sylvain DUCLAY a été élu secrétaire de séance.

**TERRAINS DE MONSIEUR YBERT ET DE MADAME BREEN,  
PARCELLES A 241-112-ET LA MOITIE DE A 111**

Monsieur le Maire lit à l'ensemble du Conseil Municipal le message électronique reçu de Madame BREEN Nicole, le 12 mai 2016, concernant le projet d'acquisition des parcelles A 241-112 et la moitié de la parcelle A 111, qui avait été décidé en séance du Conseil Municipal le 10 mars 2016.

Considérant les nouvelles conditions données par Madame BREEN concernant la vente des dits terrains,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE** d'abandonner le projet d'acquisition des parcelles A 241-112 et la moitié de la parcelle A 111.

**AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la décision de la Commune Nouvelle de SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS d'augmenter les frais de scolarité des communes du RPC à partir de la rentrée 2016-2017. La participation des communes sera de 400 € par élève.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité** d'accepter la décision de la Commune Nouvelle de SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.

## **AMENAGEMENT DU FUTUR ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal trois devis pour l'aménagement de la cuisine, douche et WC du futur atelier municipal, (en cours d'acquisition).

<b>GP SERVICES SABLONS :</b>	<b>12 932.25 € HT</b>
<b>HABITAT TRAVAUX :</b>	<b>7 449.00 € TTC</b>
<b>TOUAX :</b>	<b>5 350.00 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité d'accepter le devis proposé par la société TOUAX.

## **COMPTABILITE-M14-**

*Décision modificative budgétaire n° 1 en Fonctionnement*

*Suite à une erreur matérielle, à la demande de Monsieur le Percepteur,*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, modifie le budget primitif 2016 de la façon suivante :

=		
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
<b><u>DEPENSES</u></b>		
002-(002)	Déficit de fonctionnement reporté	0.10 €
<b><u>RECETTES</u></b>		
002 (002)	Excédent de fonctionnement reporté	0.10 €

## **ACCEPTATION DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA RÉGION**

Vu la nécessité d'adhérer au niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publics de la région afin d'obtenir le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans l'achat de matériels alternatifs et de plantes/paillages couvre sol (pour la première année).

Considérant la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 et les dispositions prévues dans cette même charte, la commune s'engagerait à diminuer progressivement les apports en phytosanitaires au niveau des espaces publics lui appartenant afin d'atteindre l'objectif « 0 phyto » sur ceux-ci.

Considérant que dans cette démarche la commune serait accompagnée par un bureau d'étude mandaté par le SMEPS pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée, qui proposera des actions concrètes d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires.

Considérant qu'en plus des financements offerts par la Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour la réalisation du plan de gestion différenciée, le SMEPS se propose de prendre à sa charge les montants restants si la commune s'engage au niveau 5 dans la charte d'entretien des espaces publics

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE** de signer la charte d'entretien des espaces publics de la région au niveau d'engagement n°5.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Clôture du compte bancaire de l'association « Les boulistes ».**

Le compte de l'association « les boulistes » a été clôturé suite à la délibération prise en Conseil Municipal le 04 février 2016, le solde du compte a été versé sur le compte de la Commune.

### **Modification des horaires du RPI au 25 avril 2016**

Par message électronique du 18 avril 2016, le Conseil Départemental a informé la commune du changement des horaires de transport pour le RPI à partir du 25 avril 2016.

Les enfants prennent désormais le car à 13 h 45, l'arrivée à l'école est prévue à 13 h 55.

### **Panneau de l'église de CORBEIL-CERF**

La Communauté de Communes a installé un panneau touristique devant l'église.

### **Subvention dans le cadre de l'élaboration du PLU**

Le Conseil Départemental a versé un acompte de la subvention allouée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

### **Eclairage public**

Les poteaux de l'éclairage public qui doivent être changé dans diverses rue de CORBEIL-CERF vont être munis d'ampoules « LED ».

### **Fête de la Saint-Jean**

L'association organise la Fête de la Saint-Jean, le vendredi 24 juin 2016 à partir de 19 h 00 au Parc de CORBEIL-CERF.

Un barbecue sera organisé autour d'une ambiance ROCK, jouée par un groupe de musiciens de l'ISLE-ADAM.

Une participation de 5 € par personne est demandée, en espèces ou par chèque à l'ordre de l'association « Les Corbeilssartiens ».

Les inscriptions sont à remettre en Mairie, au plus tard le 16 juin 2016.

La séance est levée à 23 h 03.

Le Maire,

Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

**RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public**